

**COMPTE RENDU DU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme MOREL Karine, Maire.

**Etaient présents** : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, TAILLANDIER Vincent, BRIANTAIS Catherine, PELTIER Serge, BIZEUL Claude.

**Etaient absents et excusés** : MARTIN-CHUDEAU Patricia excusée donne pouvoir à LAHAYE Stéphanie, GANACHE Jean-Michel excusé donne pouvoir à PELTIER Serge, PELISSON Patricia excusée donne pouvoir à BIZEUL Claude.

**Secrétaires de séance** : Le Conseil Municipal a désigné, TAILLANDIER Isabelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers** :    En exercice :    12  
  Quorum :            07  
  Présents :         09  
  Votants :            12

<b>2025.05.12.01</b>	<b>DIA parcelle AA 79</b>
----------------------	---------------------------

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriétés située 9, rue de la vigne aux Vèques présentée par Maitre DAVY, notaire à Vitré et cadastrée AA 79.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

<b>2025.05.12.02</b>	<b>Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité Article L. 332-23 1° du Code General De La Fonction Publique</b>
----------------------	---

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025 dans le service technique, pour l'entretien des espaces verts Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à

compter du 01 juin 2025, un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 8 mois suite à un accroissement temporaire d'activité sur le service technique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE CREER** un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité, à compter du 01 juin 2025 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 8 mois.
- **DE FIXER** la rémunération par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

<b>Décision du Maire prise dans le cadre de ses délégations-</b>
--

APLIC FROID	Entretien annuel des équipements de cuisson gaz	79.00 €
-------------	---	---------

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **P.L.U.I :**

Mr Teddy Regnier, président de Vitré communauté, viendra présenter le P.L.U.I lors de la séance du conseil municipal du 17 juin 2025.

- **Réseaux M.O.V.A**

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier envoyer par Vitré Communauté concernant le lancement du réseau M.O.V.A (MObilité Vitré Agglomération).

Les grands points concernant la commune de Rannée sont :

- ✓ La ligne interurbaine n°10 permettra de rejoindre la gare de Vitré grâce à 10 allers-retours par jour en semaine et 3 allers-retours le samedi. Les horaires sont en correspondances avec les TER vers et depuis Rennes.
- ✓ En complément, les communes de La Guerche-de-Bretagne, Moutiers, Argentré-du-Plessis et Etreilles seront desservies par cette ligne.
- ✓ Elle assurera également la desserte des Zones d'Activités du Pont, de la Bougeoire, de la Vague de la Noé, des Saulniers et de Piquet.
- ✓ Enfin, Rannée bénéficiera du service de transport à domicile (sous conditions d'accès), du transport scolaire et des services de covoiturage et de location de vélos.
- A compter du 16 juin, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site mova.bzh, et à l'agence commerciale MOVA (place du Général de Gaulle à Vitré).

**Date du prochain Conseil Municipal : 17 juin 2025**

**La séance est levée à 21h45**

➤ *Page de signatures*

MOREL Karine

LAHAYE Stéphanie

DAGUIN Paul

BRIANTAIS Catherine

GANACHE Jean-Michel  
Excusé donne pouvoir à Serge  
Peltier

PELISSON Patricia,  
Excusée donne pouvoir à Claude  
Bizeul

TAILLANDIER Isabelle

PELTIER Serge

MARTIN-CHUDEAU Patricia  
Excusée donne pouvoir à Stéphanie  
Lahaye

LEBRETON Didier

BIZEUL Claude

TAILLANDIER Vincent